



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics

Service producteur : Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) - Insee

Opportunité : avis favorable émis le 30 mai 2013, par la Commission Entreprises et stratégies de marché

Réunion du Comité du label du 3 juillet 2013 (Commission Entreprises).

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution des travaux publics, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des entrepreneurs du secteur, tant sur le plan national qu'europpéen.

L'enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics a pour objet de transcrire l'opinion des entrepreneurs du secteur sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Cette opinion est retracée au moyen du suivi, notamment : de l'activité passée et future, des carnets de commandes et des prix ; des délais de paiement ; de la capacité de production ; des facteurs limitant l'activité ; des effectifs.

L'enquête est réalisée tous les trimestres en France métropolitaine auprès de 2 000 entreprises de travaux publics.

La collecte s'effectue par voie postale le premier mois du trimestre de référence de l'enquête (soit janvier, avril, juillet, octobre). La FNTP assure le routage, la réception, la saisie et les contrôles des questionnaires. L'Insee effectue le calcul de désaisonnalisation des séries.

Le questionnaire conçu de manière à faciliter la réponse (la plupart des questions sont qualitatives) limite le temps de réponse à environ 15 minutes.

La FNTP est à la fois productrice de l'enquête, utilisatrice et diffuseur de ses résultats auprès de ses adhérents et des fédérations régionales du secteur des travaux publics.

La FNTP diffuse les résultats de l'enquête dans son *Bulletin de conjoncture* trimestriel. Ce bulletin est envoyé à toutes les entreprises de l'échantillon au titre du retour d'informations. Les résultats détaillés pour la France sont disponibles en ligne sur le site internet de la FNTP : <http://www.fntp.fr>.

L'Insee diffuse également les résultats dans une publication de la collection *Informations Rapides*, mise en ligne sur le site internet de l'Insee. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le site internet de l'Insee depuis la Banque de Données Macro-économiques (BDM).

.../...

Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations suivantes :

Ingénierie statistique

Le Comité du label invite les services coproducteurs (Insee et Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP)) à réaliser dans un horizon de deux ans un bilan et une description complète de la méthodologie mise en œuvre dans cette enquête, incluant la construction des soldes d'opinion. Ce travail pourra s'inspirer des descriptions actualisées de la méthodologie des autres enquêtes de conjoncture réalisées par l'Insee et des bilans-qualité réalisés sur ces enquêtes.

Parallèlement à cette opération de description des processus, le Comité demande qu'une attention particulière soit apportée aux points spécifiques suivants :

- Eu égard au contexte actuel de la simplification administrative et de l'allègement de la charge des entreprises répondantes, le Comité du label demande au service de mettre en œuvre une amélioration du processus de renouvellement de l'échantillon (notamment en organisant une rotation des entreprises pour éviter qu'elles ne soient sollicitées en permanence). Le service est invité à se rapprocher du Département des méthodes statistiques sur cette question, ainsi que pour engager une réflexion sur la coordination centralisée des échantillons des enquêtes-entreprises
- En ce qui concerne la correction de la non-réponse, le service est invité à évaluer le risque de biais qui serait provoqué par l'abandon des entreprises « mauvaises répondantes » sans une mise en œuvre des méthodes classiques de correction de la non-réponse, comme la repondération. Cette réflexion devrait concerner aussi les entreprises pour lesquelles la méthode de l'échantillon constant ne peut temporairement pas s'appliquer (exemple : non-réponses deux mois consécutifs).
- Concernant les calculs de précision, le Comité suggère de faire des estimations régulières, au moins une fois par an, de la précision des soldes d'opinion, tant en niveau qu'en évolution. Ceci permettrait de mieux juger de la significativité des évolutions.

Le Comité du label demande au service de lui adresser d'ici mi-2015 la description de la méthodologie de ces enquêtes ainsi que les résultats des travaux méthodologiques évoqués ci-dessus.

Le Comité suggère par ailleurs que des études méthodologiques soient menées, en relation avec le DMS, pour évaluer un éventuel effet du mode (collecte par internet ou papier) sur les indicateurs d'opinion. Il suggère également de mener des études sur l'impact de l'obligation de réponse : d'une part, sur les entreprises répondant simultanément à plusieurs enquêtes, dont certaines sont obligatoires et d'autres non, pour mettre en évidence d'éventuelles différences de comportements de réponse (toutes choses égales par ailleurs) ; d'autre part, sur les petites entreprises, en analysant la stabilité de leur présence dans l'échantillon des répondants, en fonction de leurs caractéristiques.

Lettres-avis

- Les remarques émises par le Comité seront prises en compte par le service ; en particulier, il est proposé de mettre en exergue la possibilité laissée aux entreprises de répondre par internet, sans toutefois limiter leur option de réponse (papier ou internet). Pour cela, il faudra reformuler les lettres-avis.
- Le Comité suggère une harmonisation du signataire sur l'ensemble des lettres-avis.

Les lettres-avis revues et corrigées seront adressées au secrétariat du Comité.

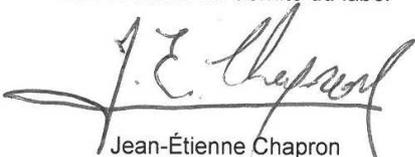
.../...

Il est impératif que cette enquête entrant dans le dispositif des statistiques infra-annuelles européennes puisse bénéficier du caractère obligatoire qui contribue à augmenter significativement les taux de réponse. L'obligation contribue à augmenter significativement le taux de réponse à ces enquêtes dans tous les secteurs d'activité, notamment de la part des plus grandes entreprises, sans qu'on constate de diminution de la qualité de réponse des entreprises. Ces augmentations de taux de réponse ont été constatées lors du passage progressif de certaines enquêtes au statut d'obligation entre 2003 et 2008 puis entre 2008 et 2012.

Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics et propose de lui conférer le caractère obligatoire.

Ce label est valide pour les années 2014 à 2018

Le Président du Comité du label



Jean-Étienne Chapron